

LES SCPI

RÉALISEZ DES INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS
À PARTIR DE 150 € PAR MOIS D'EFFORT D'ÉPARGNE

Madame, Monsieur,

Depuis près de 25 ans, nous conseillons à nos clients de souscrire à des SCPI (Sociétés Civiles de Placement Immobilier), outil permettant d'acquérir des parts d'immobilier.

Notre conviction sur la pérennité et la rentabilité de ce type d'investissements a toujours été forte, elle l'est d'autant plus aujourd'hui compte tenu du marché immobilier très tendu rendant particulièrement difficile l'investissement en immobilier direct.

ATOUTS DES SCPI :

- Bonne solution pour la diversification de vos placements, excellent rapport rendement/risque
- Ne subissent pas la volatilité des Marchés
- L'investisseur évite les habituelles contraintes de gestion de l'immobilier traditionnel
- Possibilité de percevoir des revenus complémentaires

Afin de permettre à tous nos clients d'en acquérir, nous avons mis en place une offre clé en main de souscriptions de SCPI par l'intermédiaire de financements sur 10, 15 ou 20 ans via un établissement prêteur.

Ainsi, même si vous n'avez pas de montant suffisant disponible en épargne pour investir, vous pourrez quand même souscrire aux SCPI à partir de 150 € d'effort d'épargne par mois.

Ceci vous permettra de vous constituer un patrimoine, avec versements de revenus complémentaires une fois votre crédit remboursé.



NOUS MAINTIENDRONS NOTRE VIGILANCE SUR LES GARANTIES OFFERTES PAR LES SCPI QUE NOUS SÉLECTIONNERONS POUR VOUS :

- Sociétés fiables et stables (plusieurs années d'existence)
- Réserves financières solides
- Diversification des actifs immobiliers (commerces, bureaux, parkings, ehpad...)
- Performances réalisées par les 3 meilleures SCPI de notre sélection : **+ de 5% par an sur 30 ans**

Contactez-nous pour des informations complètes à ce sujet.
Par téléphone au 05 59 80 19 38 ou par mail conseil@pe-a.fr

Bien à vous,
Michel BRUNORO

